

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN
P/Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF***

D -20100078

**Dommmages causes par la tempête KLAUS de janvier 2009.
Mobilisation du fonds de solidarité de l'union européenne.
Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, p/Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire du 23 décembre dernier, le Préfet nous a informé que la France avait obtenu une aide du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) destinée à contribuer à financer les opérations d'urgence conduites à la suite du passage de la tempête Klaus le 24 janvier 2009.

Cette aide vient compléter le soutien apporté par l'Etat sur les dégâts causés dans les parcs et jardins et espaces boisés appartenant à la Ville.

Sont notamment éligibles au FSUE :

La franchise à la charge de la Ville pour les dommages sur les bâtiments et le mobilier urbain, soit 184.698 € ;

Les travaux d'urgence pour sécuriser l'espace public (broyage, déblaiement...) soit 29.526,72 € TTC

Les moyens humains mis à disposition par la Ville, aussi bien sur le territoire communal qu'en soutien des équipes d'EDF dans le Sud-Gironde, soit 55 371.03 €

Cela représente un coût total éligible de 269 595.75 €, que le FSUE peut prendre en charge à 100%.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter la subvention du FSUE,
- Signer la convention relative à ce financement
- Encaisser cette subvention

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une excellente nouvelle, à savoir que l'Europe va nous allouer un crédit de 269.595 euros au titre de sa participation dans la tempête Klaus sur des dossiers pour lesquels nous sommes intervenus :

Les travaux d'urgence pour sécuriser l'espace public.

Les moyens humains mis à disposition ici et ailleurs.

Et la franchise qui était à la charge de la Ville au niveau des assurances.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'observations ?

(Aucune)

ADOpte A L'UNANIMITE